



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 1^{er} mars 2021, à l'adoption des règlements suivants :

- 285-2021 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 318 143 \$ pour des travaux de conversion du réseau d'éclairage public au DEL sur le territoire de la Ville de Lavaltrie.*
- 286-2021 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 146 113 \$ pour des travaux d'implantation d'un réseau d'éclairage sur le territoire de la Ville de Lavaltrie.*
- 287-2021 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 519 529 \$ pour des travaux de réhabilitation des conduites sanitaires sur une partie de la rue Notre-Dame.*

Lesdits règlements ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation les 10 et 11 juin 2021.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 14 juin 2021.

Marie-Josée Charron, greffière